

Chemin des Montboucons - Acquisition d'une parcelle de terrain à Mme BONNE- FOY Andrée épouse JOUFFROY

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre de la création d'un complexe sportif régional aux Montboucons, afin d'y réaliser une halle des sports, une piste de VTT, 30 logements en continuité du Centre International de Séjour pour les athlètes, il convient de procéder à l'acquisition de deux parcelles de terrain appartenant à Mme BONNEFOY Andrée épouse JOUFFROY.

Ces parcelles sont situées chemin des Montboucons. Elles sont cadastrées section HL n° 3 et HL n° 21, d'une surface totale de 3 ha 10 a, classées pour partie en zone 2NA pour une surface de 1 ha 18 ca lors de la notification de la modification du POS, l'autre partie d'une surface de 1 ha 92 étant classée en zone 1NA.

Un accord avec le Service des Domaines et Mme BONNEFOY a été trouvé sur la base de 50 F/m² pour la zone 2NA soit 590 000 F et 20 F/m² pour la zone 1NA soit 384 000 F, soit la somme globale de 974 000 F à laquelle il faut ajouter une indemnité de remploi de 151 000 F se décomposant comme suit :

- indemnité de remploi au taux de 20 % jusqu'à 100 000 F soit 20 000 F,
- indemnité de remploi au taux de 15 % au-delà de 100 000 F soit 131 000 F.

La dépense de 1 125 000 F sera imputée au chapitre 90.651.2111.00501.30100.

Conformément à la loi de finances n° 82.1126 du 29 décembre 1982, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

Sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal est invité à autoriser l'acquisition de terrain à Mme BONNEFOY épouse JOUFFROY aux conditions définies ci-dessus et à autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 3 juillet 1997.